

Commune :
MONTBETON (124)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1388
Document vérifié et numéroté le 09/10/2019
A MONTAUBAN
Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
30 avenue du Danemark
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 14/01/2020
Reçu en préfecture le 14/01/2020
Affiché le 16/01/2020
ID : 082-228200010-20191210-CP2019_12_20-DE

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 09/10/2019
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par **GEOFIT** (2)
Réf. :
Le 09/10/2019

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

